

SEFRAM INSTRUMENTS offre à ses clients des solutions de recyclage



Afin de remplir ses obligations, *Sefram Instruments* adhère à Réylum et finance la filière de collecte et de recyclage agréée pour les déchets électriques professionnels (DEEE Pro). Cet engagement volontaire de *Sefram Instruments* permet à ses clients de bénéficier de solutions simples et gratuites pour assurer le recyclage de leurs *appareils de mesure mis sur le marché par Sefram Instruments*.

Cette filière, à but non lucratif agréée par les pouvoirs publics, reprend et recycle gratuitement les matériels électriques et électroniques usagés issus du bâtiment, de l'industrie, de la recherche et du médical (catégories 5, 8 et 9 de la réglementation DEEE*).

Ainsi, les clients de *Sefram Instruments* peuvent se défaire gratuitement de leurs appareils de mesure usagés. Ils obtiennent, certificat à la clé, l'assurance d'un traitement rigoureux conforme à la réglementation. Il leur suffit de faire appel à Réylum qui leur indiquera la solution de collecte la plus adaptée à leur besoin.

→ Pour connaître toutes les solutions de collecte : www.recylum.com

Les équipements électriques et électroniques contiennent des matières polluantes (cartes électroniques, piles, batteries, écrans, condensateurs, mercure, etc.). Leur dépollution puis leur recyclage permet de préserver les ressources naturelles et notamment les matières premières stratégiques.

* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (articles R543-172 et suivants du Code de l'environnement).

Portée par les syndicats professionnels représentatifs des producteurs concernés (Syndicat de l'éclairage, IGNES, GESI, SNFPESA, SNITEM, SIDIV, CIFL, SIMTEC), la filière DEEE Pro a été agréée par les pouvoirs publics le 15 août 2012.